

avec un caractère essentiellement pratique, afin d'en répandre les notions élémentaires d'après les méthodes en usage en France.

La première chose pour y arriver est la promulgation d'un programme très précis, avec notes pédagogiques détaillées sur la gradation des exercices à faire faire par les élèves, programme qui tiendrait compte des besoins du pays et des aptitudes de la population. Ce programme servirait de phare aux professeurs et conduirait à une inspection sérieuse de l'enseignement du dessin à l'école. Un jour arrivera où il faudra exiger ces mêmes connaissances de ceux qui aspirent à devenir inspecteurs d'écoles.

La nomination d'un inspecteur des classes de dessin dans les écoles d'arts et métiers et autres, chargé de surveiller l'exécution du programme et les progrès des élèves, serait aussi à désirer.

La nomination d'un inspecteur général dont j'ai parlé, la nomination d'un inspecteur de l'enseignement du dessin et l'augmentation du traitement et du nombre des inspecteurs d'écoles grèveraient sans doute davantage le budget de l'instruction publique ; mais la législature ne saurait hésiter à le faire dans un but d'intérêt général.

Je pourrais à ce propos employer les paroles du premier ministre de l'Angleterre, Lord Salisbury, à une députation d'évêques, au sujet de réformes en éducation : " We must do what we can, and what we can do must be done quickly."

ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Dans un rapport que je présentais à la législature de la province de Québec, en décembre 1897, sur l'état de l'Instruction publique, j'eus l'honneur de faire les remarques et les suggestions qui suivent :

" Je me permettrai, disais-je, d'appeler tout spécialement l'attention de la Législature sur la fondation d'écoles dont pourraient être appelées à bénéficier les classes ouvrières dans les villes. En sortant de l'école élémentaire, l'enfant que l'on destine aux professions libérales a l'avantage d'entrer dans un collège classique ; le futur négociant peut suivre les cours de nos académies ou collèges commerciaux, de même que le fils du cultivateur peut compléter son instruction agricole dans une de nos écoles d'agriculture. Mais le fils de l'ouvrier n'a aucune école spéciale où il puisse apprendre la théorie et la pratique du métier qu'il veut exercer ; il entre en apprentissage sans acquérir les connaissances dont il aurait besoin pour devenir un contremaître habile ou un chef d'usine recherché. Ce serait donc un progrès réel que de fonder des écoles industrielles à Montréal et à Québec ou dans quelque autre centre manufacturier important."

Les travaux manuels que j'ai examinés à l'exposition de Paris dans la section de l'enseignement n'ont fait que me confirmer dans l'opinion que j'émettais il y a trois ans. Les expositions scolaires des divers pays sont la preuve irrécusable que des tentatives sérieuses ont été faites depuis un certain temps pour développer les travaux manuels à l'école, accroître par la fondation d'écoles professionnelles de tous grades, primaires et supérieures, les connaissances techniques de ceux qui veulent se livrer à l'industrie ou au commerce ou exercer un métier quelconque. Les gouvernements ont voulu faciliter et rendre plus fécond l'apprentissage par l'alliance de la pratique et de la théorie.